

L'INSUFFISANCE DE L'ÉPARGNE-RETRAITE AU CANADA IMPLIQUE QU'IL FAUDRAIT DES RÉGIMES D'ÉPARGNE DANS PLUS DE PETITES ENTREPRISES

Le système de retraite canadien repose sur trois piliers : les régimes publics, l'épargne individuelle et les régimes d'épargne au travail. Malheureusement, pour de nombreux Canadiens, surtout parmi les employés de PME, ce troisième pilier n'existe pas.

Le gouvernement du Canada cherche à combler cette lacune avec l'introduction du régime de pension agréé collectif (RPAC) [voir l'encadré]. En attendant, pour les gens dépourvus de régimes d'épargne au travail, le déficit d'épargne-retraite se creuse. En fait, seulement quatre Canadiens sur dix bénéficient d'un tel régime¹ et 70 % des Canadiens ne pensent pas pouvoir maintenir leur mode de vie actuel à la retraite².

Il semble que de nombreux employeurs ne se rendent pas compte que la mise en place d'un régime d'épargne au travail peut être abordable et simple et ne demander que très peu de temps. Les

propriétaires d'entreprise ont à leur portée plusieurs solutions pouvant les aider à faire le poids, pour séduire les employés qualifiés, face à d'autres entreprises qui offrent un tel régime.

ENSEMBLE DU CANADA

Abordez l'« Étape »

Manuvie offre une formidable solution qui peut vous aider à cultiver des relations avec des PME – et à contribuer à la réduction du problème national de l'insuffisance d'épargne. Songez à offrir le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) Étape vers l'avenir^{MC} de Manuvie avec l'option régime de participation différée aux bénéfices.

Seulement quatre Canadiens sur dix bénéficient d'un tel régime¹ et 70 % des Canadiens ne pensent pas pouvoir maintenir leur mode de vie actuel à la retraite².

¹Environics, 2010. ² Sondage sur l'épargne-retraite au travail de la Financière Manuvie, 2012.

Comme tous les produits collectifs de Manuvie pour la petite entreprise, Étape vers l'avenir est conçu en fonction des besoins particuliers des employeurs : simplicité, abordabilité, convivialité, choix étendu et souplesse.

AU QUÉBEC

Mettez à profit le RVER de Manuvie

Le Québec a été la première province à attaquer de front le problème de disparité d'épargne, en obligeant les employeurs du Québec ayant cinq employés admissibles ou plus à mettre en place un régime d'épargne au travail d'ici quelques années.

Le Québec est aussi la première province à mettre en œuvre sa version du régime de pension agréé collectif (RPAC) : le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)³, un tout nouveau type de régime d'épargne au travail conçu spécialement pour les PME.

Amplifiez votre stratégie à l'égard des PME avec le RVER de Manuvie

Le RVER de Manuvie, qui a été lancé sur le marché du Québec en juillet dernier, offre aux employeurs un moyen simple, facile et abordable d'aider leurs employés à épargner en prévision de leur retraite. À titre de fournisseur, nous nous chargeons de presque toutes les tâches administratives – allégeant d'autant le fardeau de l'employeur.

Voici un aperçu de nos services administratifs :

- Surveiller l'admissibilité des employés
- Effectuer l'inscription automatique des employés lorsqu'ils y deviennent admissibles
- Envoyer une trousse d'information à chaque employé inscrit
- Recueillir les instructions des employés qui ne souhaitent pas participer au régime
- Recueillir les instructions des participants concernant leur taux de cotisation
- Communiquer chaque mois avec les employeurs par l'entremise du site Web sécurisé

Si vous êtes un conseiller autorisé à faire souscrire des régimes collectifs ou de l'assurance vie au Québec, le nouveau RVER vous offre une occasion exceptionnelle d'influer sur la façon de voir des propriétaires de petite entreprise et de contribuer à la réduction des disparités d'épargne entre les Canadiens.

Les employeurs ont le choix

Le propriétaire d'entreprise qui souscrit un RVER peut choisir de cotiser ou non au régime. Par la suite, il peut augmenter, diminuer ou interrompre ses cotisations suivant sa situation financière. Voilà un élément de souplesse que la majorité des régimes de retraite traditionnels n'offrent pas aux employeurs.

APPROCHE COMMERCIALE SOUPLE POUR LE RVER

Une particularité originale du RVER de Manuvie, c'est la coexistence de deux modèles de vente entre lesquels vous pouvez choisir selon vos besoins et votre style commercial de prédilection.

Le **modèle de prise de contact** vous permet de présenter le RVER aux clients et de transmettre ensuite leurs coordonnées à Manuvie, qui se charge du reste. Le **modèle de service complet** vous permet de vous occuper de l'ensemble du processus de souscription pour vos clients.

Choisissez le modèle qui vous convient le mieux. Les deux modèles sont faciles à utiliser et vous êtes rémunéré quel que soit celui que vous choisissez. C'est une décision avantageuse pour tous.

C'est en raison de cette souplesse que le RVER deviendra sans doute le régime de choix des propriétaires de PME du Québec désireux d'offrir à leurs employés un moyen d'épargner pour leur avenir sans consacrer beaucoup de temps, d'argent ni de ressources à la gestion du régime. Le RVER est l'élément de base idéal pour votre stratégie commerciale auprès des PME.

On s'attend à ce que d'autres provinces suivent l'exemple du Québec et adoptent leur version du RPAC dans un proche avenir.

³ Le RVER est offert uniquement au Québec actuellement.

REGARDEZ VOS POSSIBILITÉS GRANDIR

Les conversations au sujet des régimes d'épargne au travail peuvent facilement ouvrir des possibilités de vente croisée en assurance maladie collective. Saviez-vous que Manuvie offre deux solutions d'assurance collective pour petite entreprise – le RégimeEnvolée Manuvie^{MC}, pour les entreprises de deux à neuf employés, et le régime AlphaPlus^{MD}, pour celles de deux à vingt-quatre employés?

Pour vous aider à établir lequel de ces régimes convient le mieux à chaque client, Inforep offre une infographie animée intitulée « Trouver la formule qui convient ». Cette vidéo présente deux chemins distincts présentant les avantages de chaque régime. Pour visionner cette vidéo, rendez-vous à [> Produits > Assurance collective > Solutions pour entreprises > Petite taille \(2-9\)](http://inforep.ca) et cliquez sur le lien **Vidéo connexe**.

Renseignez-vous dans Inforep sur les régimes d'épargne au travail de Manuvie pour les petites entreprises – RVER, Étape vers l'avenir et RPAC (à venir) – et contribuez à combler le déficit d'épargne qui touche des millions de Canadiens. Vous y trouverez aussi de plus amples renseignements sur les régimes d'assurance collective RégimeEnvolée Manuvie et AlphaPlus. ■



LE POINT SUR LE RPAC

En 2012, le gouvernement canadien a adopté la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs* (RPAC) en raison du déséquilibre des moyens d'épargne-retraite qui désavantage surtout les employés des petites entreprises. Cette loi posait les jalons de la création du RPAC – un régime d'épargne au travail simple et abordable qui est facile à mettre en place et à gérer pour les employeurs puisque la majeure partie du travail administratif incombe au fournisseur.

Le gouvernement fédéral a approuvé le RPAC – un régime à participation facultative pour les employeurs et travailleurs autonomes des secteurs de compétence fédérale et pour les entreprises des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Bien que l'introduction du RPAC soit un projet pancanadien, chaque province doit adopter sa propre loi sur les RPAC.

Le Québec a été la première province à :

- Adopter son propre RPAC, le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)
- Obliger les employeurs qui ont cinq employés admissibles ou plus à mettre en place un régime d'épargne au travail au cours des prochaines années

L'Alberta et la Saskatchewan ont chacune approuvé leur version du RPAC. Dans les deux cas, la souscription des employeurs sera facultative. La Colombie-Britannique presse le mouvement pour instaurer son RPAC elle aussi.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le
www.arc.gc.ca/rpac